# SÉANCE DU 29 MARS 2023

# COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

\_\_\_\_\_

Membres en exercice: 11

Corum: 7

Présents : 11

Absents: 0

Pouvoirs: 0

Votants: 11

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, se sont réunis à la mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

### Etaient présents :

BEAL Alain
BERSANNE Fabien
COMBY Michel
CRIGNON Mathieu
DUMAY Elise (arrivée 19h34)
FLANDRIN Franck
MATSERAKA Clémence
MATSERALKA Jean (arrivé 19h36)
TREHIN Martial
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme

# Absents Excusés:

## Absents:

# Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

(PV rédigé par Marie Karine CORRE)

# Sommaire de la séance du 29 mars 2023

- 1- Délibérations : séance du 16 décembre 2022
- 2- Compte Administratif et de Gestion 2022
- *3- Affectation des résultats 2022*
- 4- Vote du taux des taxes 2023
- 5- Subventions 2023
- 6- Budget Primitif 2023
- 7- Aménagements communaux
  - a. Place du Pâtis
  - b. Gîte communal
- 8- AMO Flash
- 9- Sécurisation
  - a. Bas du Village
  - b. Rue des Margottes
- 10- Vidéoprotection
- 11- Alliance Loisir
- 12- Indemnités des élus
- 13- Participation aux services mutualisés d'Hébécourt
- 14- Point commissions communales
- 15- Questions diverses

#### Délibérations n°:

1/2023	Compte Administratif et de Gestion 2022
2/2023	Affectation des résultats 2022
3/2023	Vote du taux des taxes 2023
4/2023	Budget Primitif 2023
5/2023	AMO Flash
6/2023	Indemnités des élus
7/2023	Renouvellement convention de participation
	aux services mutualisés d'Héhécourt

# 1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

23a/2022	Sécurisation bas du village - Travaux
23b/2022	Sécurisation bas du village - Subventions
24/2022	Crédit d'investissements anticipés 2023
25/2022	CDCNV : Modif. Statuts -
	Politique logement cadre vie
26/2022	Provisions créances douteuses - instauration
27/2022	Décision Modificative 1
28/2022	Mécénat Eglise Cimetière
29/2022	Salle des fêtes - Consommation électrique
30/2022	DT 422263 - Passage LED TRI

### 2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2022, visé par le comptable assignataire en date du 23/02/2023;

### **FONCTIONNEMENT**

Excédent 2021 + 75 253.76 euros (Pour mémoire)
Recettes 2022 + 141 454.91 euros
Dépenses 2022 - 85 500.89 euros
Excédent 2022 + 131 207.78 euros

Solde d'exécution 2022 = Excédent + 55 954.02 euros

# <u>INVESTISSEMENT</u>

Excédent 2021 + 14 186.35 euros (Pour mémoire)
Recettes 2022 + 16 496.17 euros
Dépenses 2022 - 17 690.89 euros

Excédent 2022 + 12 991.63 euros

Solde d'exécution 2022 = Déficit - 1194.72 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif & de Gestion 2022 à l'unanimité,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2022, en dernière page du présent procèsverbal.

Délibération 1/2023

# 3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de 131 207.78 €
- Un excédent d'investissement de 12 991.63 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

EXCEDENT	:	55 954.02		
DEFICIT	:	0.00		
EXCEDENT	:	75 253.76		
DEFICIT	:	0.00		
		131 207.78		
EXCEDENT	:	12 991.63		
DEFICIT	:	0.00		
s DEPENSES	:	0.00		
s RECETTES	:	0.00		
EXCEDENT (+)	de financement	0.00		
ou BESOIN (-)	de financement	0.00		
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)				
AFFECTATION DE C				
1a - en réserves au compte R 1068 en investissement (=H)				
1b - Complement au compte R 168 en investissement				
1 Total réserve au compte R 1068 en investissement				
2 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)				
pour mémoire report en investissement au compte D 001 (=D) au compte R 001 (=D)				

Délibération 2/2023

### 4- VOTE DU TAUX DES TAXES 2023

Par délibération 10/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes à :

TFPB: 37.00 % TFPNB: 29.65 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 (13.74%) jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le taux des Taxes Foncières:

- Taxe Foncière Bâti : 37.00%- Taxe Foncière Non Bâti : 29.65%

DECIDE de modifier le taux de la Taxe d'Habitation due au titre des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

- Taxe Habitation : 16.00%

ADOPTE la présente délibération. 2 ABSTENTIONS - 1 CONTRE - 8 POUR

Délibération 3/2023

### 5- SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des sollicitations de subventions reçues, ne se prononce pas favorablement pour en octroyer.

### 6- BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire présente le Budget Primitif 2023;

### **FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 210 000 euros.

### *INVESTISSEMENT*

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 120 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2023 tel que présenté,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 4/2023

### 7- AMENAGEMENTS COMMUNAUX

# a) Place du Pâtis

Centre du village, symbole du village avec allées de tilleuls et lieu des fêtes du village, lieu de vie du village... A proximité du Château d'Amécourt, de la ferme du Pâtis et de la salle des fêtes. Toutes les rues, les chemins du village aboutissent à cette place.

M. le Maire expose les idées de projets :

❖ Conception d'une halle ouverte de 100 à 150 m², avec charpente construite à l'ancienne, en chêne et couverture tuileaux (écoconstruction en bois réalisée avec des bois locaux et des entreprises locales en liaison avec la forêt de Lyons, forêt de Bleu).

#### Cette halle serait multifonctionnelle:

- Elle abriterait les cyclistes de la voie Paris Londres avec une station étape vélo, point d'information touristique (patrimoine bâti de la commune, chemins de randos, gîte communal et gîte cycliste) et services pratiques (WC, distributeur de boissons fraîches et d'en cas, tables de pique-nique, point de réparation vélos et de gonflage de pneus, recharge vélos électriques).
- Elle accueillerait les différents événements du village : foires à tout, marchés producteurs, festivités annuelles, ateliers sports mais aussi un abri pour les enfants et parents à l'attente du bus.
- Elle serait le point de départ de randonnées pédestres sur les zones naturelles (ZNIEFF) de la commune avec plan et panneaux d'informations sur les espaces naturelles, les chemins de randonnées, la voie Paris Londres et le patrimoine historique (église, lavoir, chapelle). Lieu d'échange et de rencontre à la disposition des habitants, du tissu associatif, de tous.
- Un espace fermé sous la halle, pourrait accueillir un point restauration éphémère.
- ❖ Aménagement d'une aire de jeux enfants en bois (liée à la nature) Balançoires... Jeu de boules...
- ❖ Espace pique-nique avec tables et bancs, barbecues... Parking végétalisé permettant le stationnement d'une dizaine de voitures pour les parents à l'attente du bus, la salle des fêtes, les randonneurs...

7/14

- ❖ Arrêt de bus avec quai de descente plus sécurisé. L'aire de jeu et la halle agrémenteraient l'attente des enfants. Pour rejoindre la place du village. réaménagement de chemins piétons qui relieraient le bas du village jusqu'au haut du village depuis le lavoir, le long du château d'Amécourt par l'église, les extrémités du village (Margottes, Joncs Marins, Bonde), la salle des fêtes et la mairie. Ces chemins piétons permettraient d'accéder à l'arrêt de bus et aux chemins ruraux de la commune (vers les ZNIEFF).
- ❖ Tilleuls taillés façon «haie» participent à l'identité du village et de la place. Ils procureront un abri à l'ombre lors des fêtes et pourraient être décorés de guirlandes lumineuses LED à Noël.

### b) Gîte communal

M. le Maire expose les idées de projets :

- ❖ Logement communal transformé en grand gîte (15 personnes) avec location au week-end et/ou à la semaine.
- ❖ Ecole transformé en petit gîte «cycliste» (4 personnes) avec location à la nuit. Une aire de camping cycliste agréable pourrait être mise en place à l'entrée du village sur un terrain communal (avec point d'eau et cabanes pouvant héberger 2 cyclistes avec leur vélo)
- ❖ La mairie serait transférée à la salle des fêtes (2h de permanence par semaine et environ 4 réunions de conseil par an)

# 8- AMO Flash

Afin de bénéficier d'une compétence et économie d'échelle, il est proposé aux communes intéressées, membres de la cdc du Vexin Normand, d'adhérer à un groupement de commandes d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage «Flash»

Considérant les projets communaux;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la Commune d'Amécourt au groupement de commandes d'assistance à maitrise d'ouvrage flash;

ACCEPTE que la Communauté de Communes du Vexin Normand soit désignée comme coordonnateur du groupement formé ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir;

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 5/2023

# 9- SÉCURISATION

# a) Bas du village

Par courrier en date du 6 février 2023, le Conseil Municipal est informé que le département à émis un avis défavorable au projet d'aménagement d'écluse au droit de l'arrêt de bus (délibération 23a/2022) justifiant que ce projet ne répond pas aux normes et n'est pas compatible avec les engins d'exploitation hivernal et a de ce fait rejeté la demande de subvention (délibération 23b/2022)

L'étude de relier le bas du village par un chemin piéton reste d'actualité.

La pérennité de l'arrêt de bus est évoquée.

Il est proposé la pose d'un miroir ou de stops pour palier au problème primaire de la sortie riveraine du chemin de l'Abreuvoir.

# b) Rue des Margottes

Par courrier en date du 26 janvier 2023, le département nous rappelle qu'il a accordé à la commune une subvention pour l'aménagement de plateaux surélevés, route des Margottes et que ces travaux ne sont toujours pas réalisés.

Compte tenu de l'actuelle polémique concernant les ralentisseurs, M. le Maire propose d'évoquer avec le département le transfert de cette subvention perçue sur le projet de chemin piétons entre le bas et le haut du village.

### 10- VIDEOPROTECTION

Des demandes de devis pour un projet de pose de 4 caméras aux entrées / sorties du village sont prévues selon les prérogatives de la gendarmerie.

### 11- ALLIANCE LOISIR

Le Conseil Municipal souhaite procéder à un sondage auprès de la population via son Facebook avant de se prononcer.

# 12- INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu la délibération lc/2022 fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif d'adjoint à 3% de 1027 en fonction de leur délégation.

Considérant les délégations supplémentaires attribuées à M. BERSANNE 2ème adjoint, par arrêté du maire 01/2023 du 29 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction d'adjoint de M. Fabien Bersanne à 6% de l'indice 1027

MODIFIE comme suit, le tableau des indemnités :

NOM	PRENOM	FONCTION	TAUX MAXIMUM	INDEMNITE ANNUELLE MAXIMUM	TAUX VOTÉ	INDEMNITE ANNUELLE VOTÉE
VREL	JEROME	MAIRE	25.50 %	12 318.11 €	10%	4830.64 €
BÉAL	ALAIN	1 <sup>ER</sup>	9.90 %	4 782.33 €	3%	1449.19 €
		ADJOINT				
BERSANNE	FABIEN	2 <sup>ème</sup>	9.90 %	4 782.33 €	6%	2 898.38 €
		ADJOINT				
	TC	TAL		21882.77 €		9 178.21 €

INSCRIRA les crédits nécessaires au budget

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 6/2023

13- RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTICIPATIONS AUX SERVICES MUTUALISES DE LA COMMUNE D'HEBECOURT

Considérant le rattachement de la commune d'Amécourt au service de mise à disposition de secrétaires de mairies par la communauté de communes du Vexin Normand, formant le «Pôle Secrétariat» de 6 collectivités, basé à la mairie d'Hébécourt;

Considérant la mutualisation existante de services, mise en place par la commune d'Hébécourt: logiciel, affranchissements, photocopieur;

Vu les conventions antérieures signées en date du 3 juin 2016

Il est proposé de renouveler à compter de 2022, une convention auxdits services établis selon les bases :

- Logiciel: 1/6 des coûts ht
- Affranchissements: consommation (compte individuel) + 1/6 des coûts liés à la location annuelle,

- <u>Photocopieur : 10% du coût [(maintenance + copies)</u> *délibération 25/2021*]

Délibération 7/2023

### 14- POINT COMMISSIONS COMMUNALES

Une demande de soutien et de « bras » lors des festivités de la commission Fêtes et Cérémonie orchestrée par Fabien BERSANNE est sollicitée, notamment pour la foire à tout du 16 avril prochain.

### 15- QUESTIONS DIVERSES

- Tailles des pommiers prévue aux Joncs Marins
- ♣ Vol d'un socle de statue à l'église
- ♣ Journal d'Amécourt : distribution prévue mi-avril
- 4 Carré de bois rasé, appartenant à la commune?
- ♣ Eau cimetière: bouton poussoir à prévoir
- ♣ Décorations de Noël à renouveler
- ♣ RDV avec le CAUE27 le 04/04 pour faire un point sur les projets communaux

La séance est levée à 21h01

Jérôme VREL Maire Alain BEAL Secrétaire de séance

# **Annexe #1- Compte Administratif 2022**

# **Fonctionnement**

### Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2022	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 408.84	22 640.30
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 447.38	9 277.84
014	ATTENUATION DE PRODUITS	11 793.00	11 793.00
022	DEPENSES IMPREVUES	7 000.00	-
023	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	40 000.00	ı
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	6 200.78	6 200.78
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 100.00	25 756.96
66	CHARGES FINANCIERES	550.00	422.17
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	263.00
68	DOTATIONS AU PROVISIONS	-	38.81
	TOTAUX	171 000.00	85 500.89

#### Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	75 253.76	1
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	1 562.00	1 562.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	182.24	221.00
73	IMPOTS ET TAXES	53 000.00	62 475.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	41 000.00	60 751.92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	-	7 243.24
76	PRODUITS FINANCIERS	2.00	0.86
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	-	8 992.86
	TOTAUX	171 000.00	141 454.91

### **Investissement**

#### Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisations
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 052.23	6 052.26
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	1 562.00	1 770.03
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000.00	-
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSES	6 000.00	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 385.74	9 868.60
	TOTAUX	61 000.00	17 690.89

#### Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	14 186.35	ı
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	40 000.00	ı
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	6 200.78	15 308.81
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	612.87	1 187.36
	TOTAUX	61 000.00	16 496.17

